



LA PLUME

Bulletin municipal de Saint-Règle

N° 38—février 2015



LES VŒUX DE Mme LE MAIRE



Chères Saint-Régloises , chers Saint-Réglois

Ce mois de Janvier, empreint de tradition, est pour moi l'occasion de dire combien j'ai plaisir à travailler et collaborer avec la nouvelle équipe municipale que vous avez élue en mars dernier. Je n'oublie pas le travail effectué par le personnel communal et je remercie également Monsieur Jean Michaux qui s'est beaucoup investi pour notre commune.

Durant l'année 2014 des travaux de voirie ont été effectués : la réfection de trottoirs rue du Val de l'Amasse, l'agrandissement du parking de la salle polyvalente, l'amélioration de la signalétique et le renforcement des accotements de la route des Arpentis.

Pour l'école: les salles de classe ont été repeintes, le bardage du mur arrière renforcé par un grillage et la salle de motricité a été agrandie. Nous avons acheté de nouvelles tables et chaises, un ordinateur et une imprimante.

Un effort a été fait concernant les décorations de Noël.

De nombreux événements ont également ponctué l'année 2014 : la journée « Amasse Propre » réunissant des volontaires pour le nettoyage de nos fossés, les cérémonies des 8 mai et 11 novembre, la kermesse de l'école, le déjeuner Républicain du 14 juillet - qui a connu un franc succès - et qui avait lieu cette année le midi et notre fête de la lumière. Je remercie nos associations: l'APE (Association des Parents d'Elèves) et l'ALOS (Association Loisirs Omni Sport) toujours dynamiques

et qui participent activement à l'animation de notre village. A noter, deux nouvelles activités : des cours d'Aquarelle et des séances de Yoga.

Malgré une année 2015 qui s'annonce compliquée pour les finances de la commune - baisse des dotations de l'état et augmentation de notre contribution au redressement des finances publiques - des travaux sont prévus pour continuer à embellir notre lieu de vie et celle de nos enfants avec notamment la réfection et le renforcement de la clôture de l'école, la sécurisation de l'accès piétonnier de Mazeure au bourg. Nous projetons d'améliorer les voies de circulation entre l'école, le parking et la salle communale qui sera ouverte sur le jardin à l'arrière. Nous ne manquerons pas de solliciter des subventions pour nous aider pendant ces prochaines années, afin de ne pas avoir à augmenter les impôts. Ce qui peut être fait à l'avenir et peut-être pour pallier aux insuffisances budgétaires, nécessite plus que jamais le concours , la compréhension et la volonté de collaborer de chacun d'entre nous .

Permettez-moi enfin, au nom de toute l'équipe municipale, de vous souhaiter le meilleur pour cette nouvelle année : joie, bonheur et santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Christine Fauquet

LES BREVES DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

- Approbation des comptes RPI
- Modification statutaire de la CCVA et adhésion de la CCVA au futur syndicat mixte « Touraine Cher Numérique »
- Demande de subvention DETR pour la sécurisation de l'accès piétons de Mazeure au centre bourg.
- Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Energies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.
- Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEL)
- Avenant à la convention pour la location de la salle communale pour les cours de Yoga.
- Clôture du budget eau et transfert de l'actif et du passif à la CCVA.

L'INTEGRALITE DES COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX EST DISPONIBLE EN MAIRIE
TOUS LES CONSEILS MUNICIPAUX SONT OUVERTS AU PUBLIC .

CCVA (Communauté de Communes Val d'Amboise)

Evolution des compétences : intérêt du territoire ou intérêt de la ville centre ?

Suite à la fusion des Communautés de communes Val d'Amboise et des Deux Rives, la Communauté de communes du Val d'Amboise dispose de deux ans à compter du 1er janvier 2014 pour harmoniser ses compétences.

L'harmonisation peut se faire en deux temps : au 1er janvier 2015 puis au 1er janvier 2016.

Au 1er janvier 2015, il a été voté par la majorité qualifiée du conseil communautaire :

- D'étendre la compétence enfance jeunesse,
- D'inscrire dans les statuts l'instruction du droit des sols,
- De prendre la compétence réseaux publics de communications électroniques,
- De prendre la compétence eau potable,
- D'étendre la compétence assainissement,
- De toiletter les statuts et de les déterritorialiser autant que possible.
- Est-ce trop ambitieux ? Quels sont les gains attendus ? Tant de questions sans réponse...

Le 14 novembre 2014, le Conseil municipal a refusé la modification statutaire telle que proposée par la CCVA pour les motifs suivants :

- Aucun élément ne permet d'évaluer l'intérêt réel et sérieux des évolutions de compétence notamment en terme de balance financière gain/coût pour la commune de Saint-Règle et la CCVA.
- Les différents articles parus récemment dans la presse notamment celui titré « Val d'Amboise : les défis du nouveau Président » mettent en avant des propos qui ressemblent plus à des décisions du Président qu'à des propositions. Les conseillers municipaux de la commune de Saint-Règle ne se sont pas retrouvés dans ces propos qui, de plus, semblent dérouler des positions qui n'ont pas fait l'objet d'un débat démocratique avec eux...

Mais... nous n'avons pas le choix si la majorité qualifiée dit « OUI »... Les contribuables en subiront les conséquences pour développer les nouveaux services.

LA VIE DU VILLAGE

PAGE 3

Les 1er et 2 novembre dernier avait lieu l'exposition itinérante « **MÉMOIRE DE GUERRE—MÉMOIRE DE PIERRE** » de notre région. .

Ci-après notre monument aux morts situé dans le cimetière.

En ce même endroit avait lieu la cérémonie du 11 novembre commémorant la mémoire de nos morts de la grande guerre.



LE CLUB DE L'AMITIE

Son Président : Monsieur MOUSTROUS

TEL : 02 47 30 40 94

La cotisation annuelle est de 16 euros

La participation au repas : 14 euros

LE CLUB DE L'AMITIE

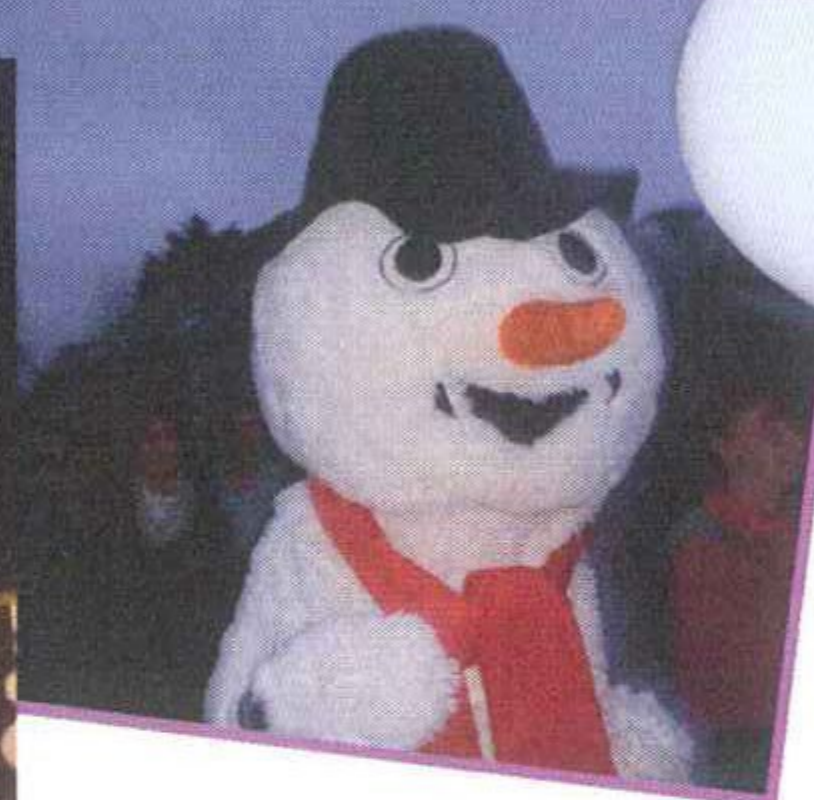
son calendrier des repas
le mercredi

- 18 FEVRIER
- 18 MARS
- 15 AVRIL
- 20 MAI
- 17 JUIN
- 01 JUILLET
- 16 SEPTEMBRE
- 21 OCTOBRE
- 18 NOVEMBRE
- 02 DECEMBRE

LE REPAS DES ANCIENS, DES ELUS ET DU PERSONNEL COMMUNAL



LA FETE DE LA LUMIERE

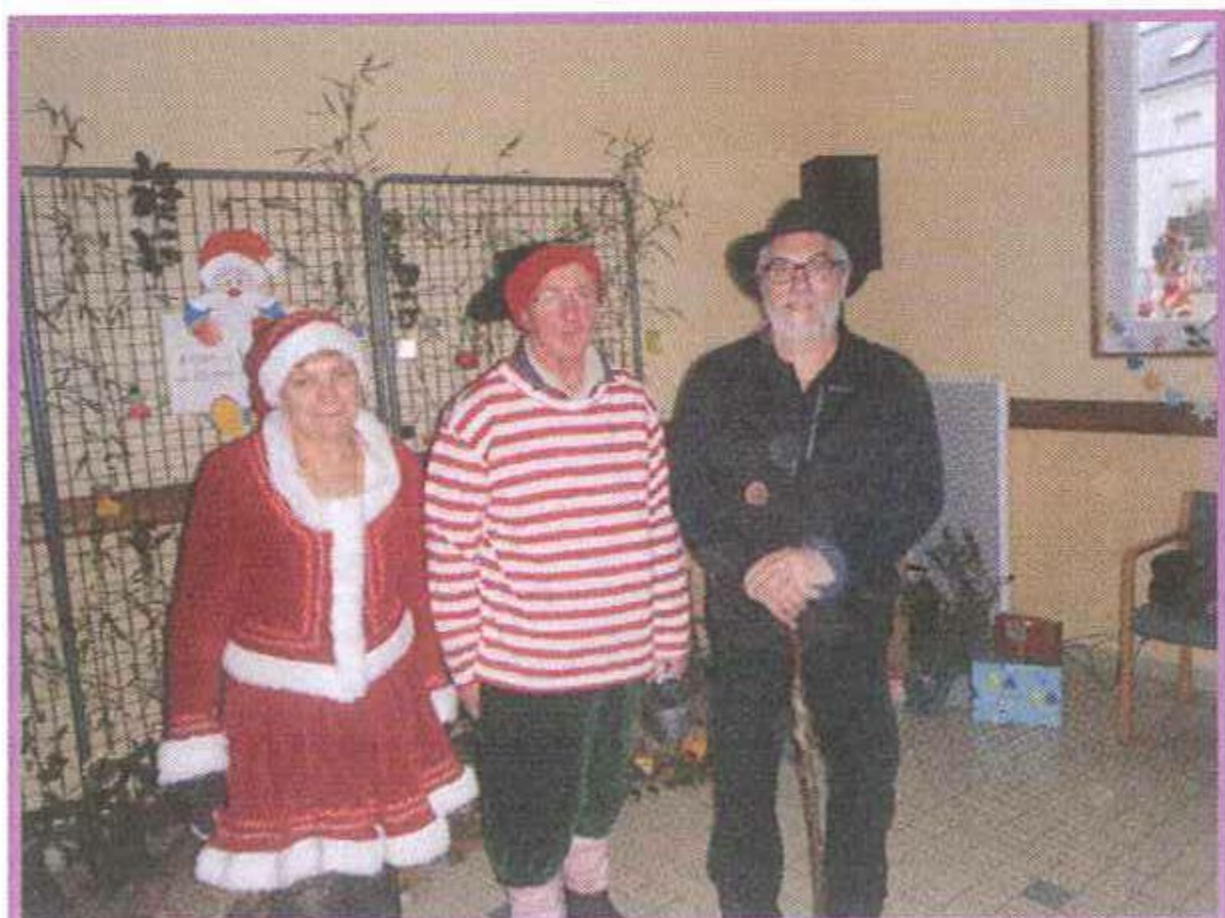


LA FETE DE LA LUMIERE

La fête de la lumière du 13 décembre, première du nom à Saint-Règle, a eu pour but de rassembler tous les habitants de la commune autour des enfants de Saint-Règle et de Souvigny-de-Touraine dans le cadre des fêtes de Noël.

Les différentes associations APE, ALOS, le Conseil Municipal, Monsieur Talon et Madame Samoyeau ont pris toute leur part pour mettre en place les diverses animations avec la volonté de favoriser les échanges entre les habitants de la commune et ainsi mieux nous connaître.

L'implication par votre présence nous encourage à renouveler ce type de rencontre.





Dimanche 14 septembre



Beau temps, bonne humeur, chansons, jeux, tout était au rendez-vous autour de la brocante et de la fête de l'œuf pour une journée réussie.

Les bénévoles se sont investis avant, pendant et après la manifestation afin de permettre sa réalisation et participer à l'animation de notre village.

Le lancer de l'œuf a fait son retour pour le plus grand plaisir des petits et des grands :

Environ : 1.500 œufs lancés. **Record du jour : 61.80m** (à savoir que le record de 73.46 m n'est toujours pas battu ! Depuis 1995...

L'APE—ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Tout au long de l'année, l'APE organise des manifestations dont les bénéfiques permettent de participer au financement des sorties scolaires (à la ferme de Saint-Lubin, au Parc de la Haute-Touche, au Théâtre de Tours, à Paris, à Musik en fête, une semaine d'astronomie, la classe de neige dans le Jura.

Des achats de matériel pour les écoles, vélos, trottinettes, appareil photo, jeux, livres, tapis de gym, matériel de tir à l'arc, but de hockey ...).

RANDONNEES VTT ET PEDESTRES :

Le dimanche 14 septembre, l'APE a organisé la deuxième édition de ses randonnées VTT et pédestres dans le cadre de la fête de l'œuf de Saint Règle (un grand merci à l'ALOS qui associe l'APE à la Fête de l'Oeuf). Un beau succès avec près de 400 participants.

VENDANGES

Début octobre, la famille Debenne nous a accueillis à la Closerie de Chanteloup pour une journée de vendanges. Un moment convivial, sous le soleil. Merci à Corinne et Willy.



LE GOUTER DE NOEL :

La veille des vacances, le Père-Noël a rendu visite aux enfants avec sa hotte remplie de cadeaux lors des goûters de Noël de l'APE.

Chaque enfant a eu en cadeau : un petit livre et des friandises.

Le Père-Noël avait aussi prévu des cadeaux pour les écoles : des playmobils, des jeux de société, des livres, des jeux de cours, des jeux éducatifs...

MARCHE DE NOEL :

Pour la première fois, le Marché de Noël de l'APE a eu lieu à Saint-Règle. Merci à la municipalité qui nous a invités à participer à La Fête de la Lumière de Noël.





Pour sortir de chez soi Prendre du bon temps Rencontrer du monde

Chaque mardi, Suzanne, Jeannine et Louis se retrouvent pour la journée (10h à 17h) à la salle club Maletrenne à Amboise.

Ensemble, ils préparent et **partagent** le repas du midi. Accompagnés par deux animatrices, différents ateliers sont proposés : discussions, ateliers artistiques et manuels, musique et chants, jeux de mémoire, gymnastique douce... Chacun peut participer à son rythme selon ses envies avec **beaucoup de bonne humeur**.

Ces journées constituent une véritable occasion **de sortir de chez soi** et de rencontrer du monde. C'est aussi un service qui permet de seconder l'entourage dans l'accompagnement de leur parent âgé. Des intervenants compétents font en sorte que les petits soucis de chacun ne soient pas un problème pour venir.

L'organisation du transport depuis le domicile jusqu'au lieu d'accueil peut être mis en place à la demande.

Service agréé par l'ARS et le CG pour l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Accueil tous les mardis et vendredis, de 10h à 17h à la salle Club Maletrenne à Amboise.

DES CONSEILS ARCHITECTURAUX GRATUITS

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre-et-Loire (CAUE 37) créé à l'initiative du Conseil Général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977 est domicilié sur la ville de Tours depuis son ouverture en 2010. Sa vocation est de promouvoir la qualité architecturale et paysagère et de préserver le cadre bâti. Ses missions répondent aux besoins des particuliers et des collectivités.

Pour les candidats à la construction, le conseil aux particuliers

Qu'il s'agisse d'une construction, d'une rénovation, d'un agrandissement, d'un achat de terrain ou de maison, de l'édification d'une clôture voire de la réhabilitation d'un bâtiment, nous vous conseillons dans votre projet, vous décidez ensuite. Afin de préparer ce rendez-vous d'une durée moyenne d'une heure, veuillez nous contacter par mail au caue37@caue37.fr ou par téléphone au 02 47 31 13 40.

À partir du 5 Janvier 2015, leur calendrier change

Ils recevront également les particuliers de 10h à 16h sur les communes suivantes :

Amboise (salle d'accueil, hall de la Mairie) > Tous les 2^e lundis de chaque mois

Château-Renault (accueil Communauté de communes) > Tous les 2^e mardis de chaque mois
Et de 9h à 17h, à :

Tours (au CAUE) > Tous les mercredis de chaque mois
Ce, toujours sur rendez-vous auprès du CAUE.

Pour nous contacter

CAUE 37 – 45 rue Bernard Palissy, 37000 Tours.

TEL : 02 47 31 13 40, courriel : caue37@caue37.fr.

Notre site Web : www.caue37.fr & retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : https://twitter.com/CAUE_37

LA PREVENTION : des réflexes de bon sens

Inutile d'installer des systèmes sophistiqués d'alarme si par ailleurs vos portes et fenêtres s'ouvrent sur un simple coup d'épaule. En matière d'équipements, commencez par le commencement !

- *Ne claquez jamais votre porte sans la fermer à clé. N'oubliez pas que plus de la moitié cambriolages ont lieu en plein jour, de préférence l'après-midi, quand on est parti faire des courses, chercher ses enfants à l'école ou promener son chien...*
- *Si vous possédez un système d'alarme, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez.*
- *Et pensez à laisser une radio ou une télévision allumée pour simuler une présence.*
- *De même, vous pouvez utiliser des programmateurs électriques pour allumer régulièrement des appareils électriques (lampes, radio, etc..) quand vous vous absentez pour une longue période.*
- *Pendant vos vacances, prévenez un voisin pour qu'il ramasse votre courrier : les boîtes aux lettres encombrées sont à éviter.*

Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes mais se les font tout simplement ouvrir

N'ouvrez donc pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée. Dans le doute, n'ouvrez pas !... Mieux vaut paraître ridicule que courir le moindre risque. Et n'oubliez pas que les organismes officiels envoient souvent un courrier pour prévenir des visites.

Certains délinquants « repèrent » les femmes seules. Si vous êtes dans cette situation, évitez de le signaler sur votre boîte aux lettres, votre interphone ou sonnette, votre porte. Et quelle que soit votre situation familiale, notez qu'il est prudent de ne mentionner que les noms de famille sur ces dispositifs.

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 et 29 MARS 2015

ELECTIONS : MODE D'EMPLOI :

Changement de nom.

Actuellement le **Conseil Général** (loi du 28 pluviôse An VII—17 février 1800

En **MARS 2015, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL** succèdera au Conseil Général, et aux conseillers généraux, les conseillers départementaux.

Deux nouveautés découlent de la loi du 17 mai 2013 : un nouveau mode de scrutin pour les élections départementales et un découpage modifiant la carte cantonale. Désormais, le département de l'Indre-et-Loire comptera 19 cantons au lieu de 37.

Nous élirons un homme **et** une femme par canton (un binôme mixte)

Le candidat homme aura un remplaçant homme
La candidate femme aura une remplaçante femme.

Le futur Conseil Départemental comprendra donc 38 élus. (au lieu de 37 actuellement)

Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans et sont renouvelés en intégralité.

Pour connaître la découpe de votre canton, consultez la carte détaillée sur :

www.cg37.fr

Concrètement, notre canton se voit ajouter 2 communes : Noizay et Neuillé-Le-Lierre.

DETECTEUR DE FUMEE :

Quelle obligation pour les logements ?

La loi N° 2010-238 du 9 mars 2010 (journal officiel du 10 mars 2010) rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements. C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

Vous devez vous conformer à cette obligation avant le 8 mars 2015.

Quel modèle choisir ?

Lorsque vous achetez votre détecteur, vérifier bien qu'il est conforme à la norme NF EN 14604 (cela doit être inscrit sur le détecteur)

Obligation de la norme

- **Le détecteur doit comporter : inscrit de manière indélébile**, le nom et l'adresse du fabricant, la norme de référence, la date de fabrication ou le numéro du lot, la date de remplacement recommandée et des instructions à l'attention de l'utilisateur.
- **Un signal spécifique indique** la faiblesse des piles.
- **Le détecteur doit comporter un bouton test permettant de vérifier son bon fonctionnement.**
- **Le sigle CE** doit être visible sur l'emballage du détecteur.

(préférer les détecteurs qui possèdent la marque NF, qui vous assurent un meilleur suivi de la qualité);



RAPPEL CONCERNANT LES PROCEDURES D'URBANISME DE LA MAIRIE :

Toutes les demandes d'urbanisme, telles que : Permis de construire (plus de 20m²), Déclaration préalable (clôture, garage de moins de 20m², abris de jardin, piscine etc, Certificat d'urbanisme, etc.. doivent être déposées en mairie qui les enregistre.

Après l'enregistrement des données les dossiers sont envoyés au service instructeur (la CCVA). Au retour de ce service (suivant les délais légaux) Madame le Maire, ou l'adjointe déléguée à l'urbanisme—Mme BROCHARD, fait part de la décision donnée au dossier concerné.

A VOS AGENDAS

SAMEDI 7 FEVRIER	BAL MASQUE—SOIREE FOUEES (organisé par l'APE)
SAMEDI 21 MARS :	LOTO (organisé par l'APE)
DIMANCHE 22 & 29 MARS	ELECTIONS DEPARTEMENTALES
SAMEDI 28 MARS	OPERATION « AMASSE PROPRE »
COURANT MARS	CONCOURS DE BELOTE (organisé par l'ALOS)
MERCREDI 13 MAI	VENTE DE PLANTS (organisé par l'APE))
DIMANCHE 21 JUIN	KERMESSE DES ECOLES A SOUVIGNY-DE-TOURAIN
MARDI 14 JUILLET	DEJEUNER REPUBLICAIN (organisé par la municipalité)

Chère lectrice , cher lecteur,

Le journal que nous élaborons afin de correspondre le mieux possible à votre attente, est essentiellement le vôtre. Si vous souhaitez y participer ponctuellement ou régulièrement pour compléter ces colonnes par un article qui concerne la vie ou l'histoire de notre village, le comité de rédaction reste à votre disposition pour toutes suggestions :

Tel : Martine Lorient—Michel Cassabé.

(en mairie)

Par ailleurs, dans notre prochain Numéro nous souhaitons répertorier les professionnels de notre commune qui le souhaitent afin de mieux les faire connaître à chacun d'entre nous.

Ces informations serviront également à alimenter notre site internet en cours d'élaboration.

Nous vous demandons pour cela de nous faire parvenir en mairie vos coordonnées et les spécifications que vous voudriez mentionner.

Merci

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat est ouvert :

le LUNDI de 15h30 à 17h30

Le MERCREDI de 10h à 12h30

Le JEUDI de 17h à 19h30

Adresse :

2, place Saint-Louis—37530 SAINT-REGLE

Tel : 02 47 57 41 21 - Fax 02 47 57 63 22

mail : mairie.saintregle@wanadoo.fr

ASTREINTE DES ELUS :

UN SEUL NUMERO lorsque la Mairie est fermée et que vous avez besoin de joindre d'urgence un élu : 06 71 76 01 73

Rédaction : l'équipe de la communication

Responsable de la publication : Christine Fauquet- Mise en page et conception : Martine Lorient

Imprimé par nos soins - Gratuit - Tirage à 240 exemplaires